

# Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



JUIN  
2017  
NUMÉRO  
1014

## *Le choix de la crèche comme mode d'accueil, entre bénéfices pour l'enfant et adaptation aux contraintes*

**Fin 2013, en France métropolitaine, 23 % des enfants de moins de 3 ans sont confiés au moins une fois dans la semaine à un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), c'est-à-dire à une crèche ou à une halte-garderie. Pour plus de la moitié d'entre eux, l'EAJE est le mode d'accueil principal : ils y passent la majeure partie de leur temps du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures. Dans ce cas, neuf fois sur dix, l'EAJE était le premier choix des parents au moment de la recherche d'une solution d'accueil. Plus d'une fois sur deux, ce choix était motivé par les bénéfices supposés pour l'épanouissement et la socialisation de l'enfant.**

**Un quart des enfants confiés à titre principal à un-e assistant-e maternel-le le sont à défaut d'avoir eu accès à un EAJE, en raison du manque de place disponible ou d'horaires incompatibles.**

**Parmi les enfants confiés à un mode d'accueil formel payant, ceux dont au moins un parent ne travaille pas, ceux issus des ménages modestes et ceux qui résident en zone urbaine ont plus de chances d'être confiés à un EAJE qu'à un-e assistant-e maternel-le ou à un-e garde à domicile. Les enfants passent en moyenne 28 heures et demie par semaine dans l'EAJE, soit 4 heures et demie de plus qu'en 2007.**

**Pauline Virot (DREES)**

**L**es crèches et haltes-garderies accueillent 23 % des enfants de moins de 3 ans<sup>1</sup> au moins une fois dans la semaine, fin 2013, en France métropolitaine. Cette proportion est proche de celle observée en 2007 (21 %) d'après l'enquête Modes de garde et d'accueil du jeune enfant de la DREES (encadré 1). Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) [encadré 2] restent le deuxième mode d'accueil formel payant le plus répandu après les assistante-s maternel-le-s<sup>2</sup>, qui accueillent 30 % des enfants de moins de 3 ans au moins une fois durant la semaine<sup>3</sup>. En six ans, l'offre d'accueil en EAJE est passée de 14 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2007 à 17 places pour 100 enfants en 2013<sup>4</sup>.

Environ 410 000 places sont offertes dans les EAJE tandis que, d'après l'enquête, 520 000 enfants de moins de 3 ans y ont été confiés au moins une fois<sup>5</sup> lors d'une semaine de référence du 4<sup>e</sup> trimestre 2013. En effet, plusieurs enfants peuvent occuper la même place au cours de la semaine ou de la journée, car certains n'y sont confiés qu'une partie du temps. Parmi les enfants accueillis dans les EAJE, 56 % y passent la majeure partie du temps du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures, c'est-à-dire qu'il s'agit de leur mode d'accueil principal. Les autres enfants sont confiés à un EAJE en appui

- 
- 1.** Cette étude s'intéresse aux enfants de moins de 3 ans accueillis dans les EAJE. Les enfants âgés de 3 à 5 ans sont quasiment tous scolarisés.
- 2.** Les gardes à domicile constituent le troisième mode d'accueil formel payant.
- 3.** 19 % à titre de mode d'accueil principal en journée en semaine, et 11 % en appui.
- 4.** Source : enquête PMI, DREES, 2013.
- 5.** Au total, au cours d'une année, 950 000 enfants de moins de 3 ans sont inscrits dans un EAJE. Cet effectif fluctue dans l'année en raison de nouvelles arrivées et de départs, notamment à la rentrée scolaire (source : Observatoire national de la petite enfance).



6. Dans la moitié de ces cas, les parents déclarent que l'assistant-e maternel-le était leur premier choix, probablement souvent le seul possible.

d'une garde principalement assurée par leurs parents (37 %) ou d'un autre mode d'accueil (7 %).

### Un recours aux crèches qui a progressé en six ans

Parmi les enfants confiés à un EAJE, 84 % fréquentent une crèche et 16 % une halte-garderie, contre respectivement 71 % et 29 % en 2007. Cette évolution s'explique notamment par la diminution de l'offre d'accueil en halte-garderie ces dernières années et par le développement concomitant des structures multiaccueil (Borderies, 2016). Dans la plupart des cas, les enfants sont confiés à une crèche municipale ou départementale (62 %) et 22 % à un autre type de crèche : crèche familiale (8 %), crèche d'entreprise ou de personnel (7 %), mini ou microcrèche (5 %), crèche parentale (2 %). Pour 65 % des enfants accueillis en crèche, il s'agit de leur mode d'accueil principal, tandis que, dans 90 % des cas, les haltes-garderies constituent un mode d'accueil complémentaire. Au total, ce recours plus fréquent aux crèches explique en grande partie la hausse du recours à un EAJE comme mode d'accueil principal (56 % contre 47 % en 2007, [Acs, 2007]).

### L'EAJE, un choix en faveur de l'épanouissement et de la sociabilité de l'enfant

Au moment de la recherche du mode d'accueil, l'EAJE était le premier choix des parents pour 87 % des enfants qui y sont accueillis à titre principal. En comparaison, l'assistant-e maternel-le était le premier choix des parents pour 71 % des enfants qui lui sont principalement confiés. Plus d'une fois sur deux (55 %), les parents justifient a posteriori le choix de l'EAJE en raison des bénéfices supposés pour leur enfant : « c'est plus épanouissant pour l'enfant », « il est en contact avec des enfants du même âge » (graphique). Dans 36 % des cas, le recours à l'EAJE résulte davantage d'une adaptation aux contraintes (horaires, distance du domicile, coût, pas d'autre solution). Au contraire, le recours à titre principal à un-e assistant-e maternel-le relève plus souvent d'un ajustement à des contraintes (62 %) que d'un choix pour l'épanouissement ou le rythme de



## ENCADRÉ 1

### L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2013, réalisée par la DREES en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), a été menée au quatrième trimestre 2013 au domicile de 6 700 ménages de France métropolitaine ayant au moins un enfant de moins de 6 ans. Il s'agit de la troisième édition de l'opération, après les enquêtes menées en 2002 puis en 2007. L'objectif principal de l'enquête est de dresser un panorama des solutions adoptées par les parents pour l'accueil de leurs enfants.

Les parents sont invités à renseigner un calendrier d'accueil de l'enfant pour une semaine de référence : il s'agit par défaut de la semaine précédant l'enquête, sauf si le dispositif habituel a été perturbé par la maladie d'un enfant, les congés d'un parent ou encore l'indisponibilité d'un mode d'accueil. Pour chaque jour, de la première minute à minuit, chaque intervenant (parent, assistant-e maternel-le, établissement d'accueil du jeune enfant, etc.) ayant assuré l'accueil de l'enfant est indiqué, avec les horaires de début et de fin de sa prise en charge. Les parents renseignent également leurs horaires de travail au cours de cette semaine de référence.



## ENCADRÉ 2

### Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Les établissements et les services d'accueil, outre leur fonction d'accueil, ont pour mission de veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être ainsi qu'au développement des enfants qui leur sont confiés (cf. le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans). En 2014, plus de la moitié des établissements d'accueil collectif sont gérés par des collectivités locales, 30,5 % par des associations loi 1901 et 15,5 % par des gestionnaires privés à but commercial.

Les établissements multiaccueil proposent différents types d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans, au sein d'une même structure (accueil régulier ou occasionnel, accueil à temps plein ou partiel). Les haltes-garderies (accueil occasionnel des enfants de moins de 6 ans) offrent des temps de rencontre et d'activité communs, tandis que les crèches collectives reçoivent des enfants de moins de 3 ans en journée, collectivement et de façon régulière. La majorité des crèches collectives sont à gestion municipale ou départementale.

Certains établissements dits de personnel sont implantés sur le lieu de travail des parents et adaptent leurs horaires à ceux de l'entreprise ou de l'administration. Les établissements à gestion parentale sont gérés par les parents eux-mêmes, qui participent à tour de rôle à l'accueil des enfants.

Les crèches familiales regroupent des assistant-e-s maternel-le-s agréé-e-s, qui accueillent les enfants à leur domicile en journée et se rendent à intervalles réguliers dans un établissement collectif pour différentes activités.

Les microcrèches peuvent accueillir au maximum 10 enfants simultanément.

Les jardins d'enfants (accueil régulier des enfants de 2 à 6 ans) n'ont pas été considérés dans l'étude comme des EAJE, car ce recours concerne très peu d'enfants de moins de 3 ans (0,2 %) et leur projet pédagogique est plus proche d'une préparation à l'école que d'un accueil en crèche collective.

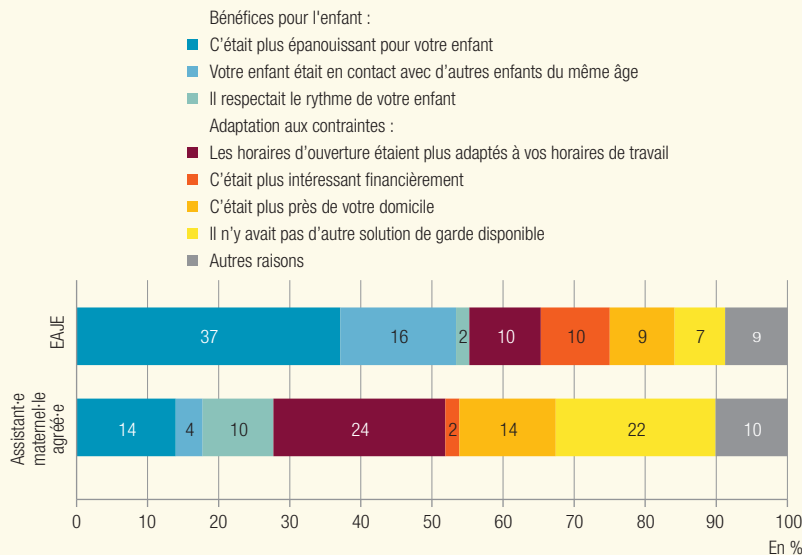
l'enfant (28 %). En particulier, les parents recourent trois fois plus souvent à un-e assistant-e maternel-le qu'à un EAJE à défaut d'une autre solution de garde disponible (22 % contre 7 %) <sup>6</sup>. Parmi les autres raisons citées en complément par les parents pour justifier le choix d'un EAJE (9 %), une fois sur deux c'est une plus grande confiance envers ce mode d'accueil qui est avancée, en particulier comparé à un mode d'accueil individuel. La perception des modes d'accueil varie par ailleurs selon le milieu social des parents. Les parents appartenant aux classes moyennes et supérieures cultivées estiment que la crèche apporte des garanties pour l'éveil de l'enfant et sa socialisation (Geay, 2014). Cette préférence pour

la crèche semble se diffuser au sein des classes populaires (Collet *et al.*, 2016).

Lorsque l'enfant est confié à un EAJE à titre principal, les parents sont moins souvent pleinement satisfaits des conditions d'accueil que lorsqu'il est confié à un-e assistant-e maternel-le (respectivement 75 % et 81 %), notamment des horaires d'accueil (67 % contre 85 %). Les horaires d'accueil non adaptés aux horaires de travail constituent d'ailleurs l'inconvénient le plus souvent cité par les parents quand l'enfant est confié à un EAJE (15 % des cas, contre 3 % quand il est confié principalement à un-e assistant-e maternel-le) [tableau A complémentaire sur le site Internet de la DREES]. Les autres inconvénients cités (17 %) font référence aux

GRAPHIQUE

Raisons du choix d'un EAJE ou d'un-e assistant-e maternel-le agréé-e comme mode de garde principal



**Lecture** • Pour 37 % des enfants confiés à titre principal en journée, en semaine, à un EAJE, les parents ont choisi ce mode d'accueil car, selon eux, il était plus épanouissant pour leur enfant. Cette raison est citée pour 14 % des enfants confiés à titre principal à un-e assistant-e maternel-le agréé-e.

**Champ** • France métropolitaine, enfants âgés de moins de 3 ans confiés à titre principal en journée, en semaine, à un EAJE ou un-e assistant-e maternel-le agréé-e.

**Source** • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

désagréments lorsque les enfants sont malades (contamination, refus d'accueil en cas de maladie), au manque de souplesse des horaires, à la pédagogie et au personnel, ou encore aux temps de fermeture (vacances, grèves, etc.). Ainsi, les parents rencontrent plus souvent des difficultés en accueil collectif que lorsqu'ils ont recours à un-e assistant-e maternel-le quand leur enfant est malade (39 % des cas, contre 22 %), ou en cas d'imprévu au travail (39 %, contre 27 %).

Quelles solutions quand l'accueil envisagé en EAJE n'est pas possible ?

Le premier choix des parents n'est pas toujours satisfait. Certains parents envisageaient au départ de confier leur enfant à une crèche à titre principal mais doivent se résoudre à une autre option. Dans ce cas, garder soi-même son enfant ou le confier à un-e assistant-e maternel-le sont les deux solutions de repli les plus répandues. Elles ne concernent pas les mêmes profils de parents. Fin 2013, parmi les enfants gardés à titre principal par leurs parents en journée en semaine, 23 % le sont alors que leurs

parents avaient d'abord recherché une crèche ou une halte-garderie, et 12 % une autre solution que l'EAJE. Les enfants qui n'ont pas pu être confiés à un EAJE ont dans deux tiers des cas un parent qui ne travaille pas, soit davantage que l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (49 %), mais moins que l'ensemble des enfants gardés principalement par leurs parents (69 %) [tableaux complémentaires B sur le site Internet de la DREES]. Pour 45 % d'entre eux, les parents ne sont pas pleinement satisfaits des conditions de garde de leur enfant. C'est le cas pour les parents de 22 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans.

Quand les enfants sont principalement confiés à un-e assistant-e maternel-le, les parents avaient envisagé une crèche ou une halte-garderie comme premier choix dans 25 % des cas<sup>7</sup>, et une autre solution dans 4 % des cas. La plupart d'entre eux n'ont pas eu accès à un EAJE parce qu'il n'y avait pas de place disponible, ou plus rarement parce que ce mode d'accueil n'existe pas près de chez eux (64 % et 8 % des cas respectivement) [tableau complémentaire C sur le site Internet de la DREES]. Moins souvent, les

parents évoquent des horaires d'ouverture incompatibles avec leurs horaires de travail (16 %) ou une autre raison (12 %). Les enfants concernés ont, pour l'essentiel, des parents qui travaillent (88 % contre 51 % des enfants de moins de 3 ans). Dans 75 % des cas, les parents sont, en définitive, pleinement satisfaits des conditions d'accueil de leur enfant.

La présence d'enfants dont un parent est au chômage se renforce dans les crèches

L'accès à un EAJE est soumis à des contraintes (places disponibles, horaires d'accueil, etc.). Plusieurs critères jouent sur la probabilité pour un enfant d'être accueilli en EAJE, à titre principal ou non. Les enfants dont les deux parents travaillent (ou dont le parent travaille, pour les familles monoparentales) ont plus de chances de recourir à un mode d'accueil formel payant, et notamment un EAJE, que ceux dont au moins un parent est inactif ou au chômage. Ainsi, 28 % des enfants dont les parents travaillent à temps complet fréquentent un EAJE, contre 17 % de ceux dont au moins un parent ne travaille pas (+7 points à autres caractéristiques comparables<sup>8</sup>) [tableau 1]. Il en est de même pour les enfants des 20 % de ménages les plus aisés par rapport à ceux des 20 % de ménages les plus modestes (+11 points à autres caractéristiques comparables). Toutefois, si on se limite aux seuls enfants qui fréquentent un mode d'accueil formel payant, ceux dont au moins un parent est inactif ou au chômage ont plus de chances d'être confiés à un EAJE (67 %) qu'à un-e assistant-e maternel-le ou à un-e garde à domicile, que ceux dont les deux parents travaillent, notamment à temps complet (35 %). Ce phénomène s'explique en partie par des raisons économiques : en effet, le coût d'une heure en EAJE<sup>9</sup> est en moyenne moins élevé et dépend davantage du revenu des parents que le coût d'une heure d'accueil chez un-e assistant-e maternel-le agréé-e<sup>10</sup>. Cet écart reste cependant important à niveau de vie et autres caractéristiques comparables (+20 points). Il pourrait être dû à des possibilités de durées d'accueil plus courtes en EAJE (notamment en halte-garderie), qui peuvent être plus adaptées aux besoins des parents qui ne travaillent pas.

7. Ces parents résident plus souvent en zone urbaine, où l'offre en EAJE est plus importante et donc plus souvent envisageable.

8. Les caractéristiques prises en compte dans l'analyse sont l'activité des parents, le niveau de vie des ménages, la tranche d'unité urbaine, le type de famille, le nombre d'enfants, le taux de couverture en EAJE et en assistant-e maternel-le en activité par département et l'existence d'un membre de la famille résidant à moins de 30 minutes du domicile.

9. Le coût horaire net des aides et des réductions d'impôts est en moyenne de 1,2 euro en EAJE et de 1,4 euro en mode d'accueil individuel (assistant-e maternel-le ou garde à domicile).

10. Le tarif des EAJE financés par la CAF au titre de la prestation de service unique (PSU) est calculé selon les ressources et le nombre d'enfants à charge. Les tarifs des modes d'accueil individuels payants sont issus d'une négociation salariale encadrée par un salaire minimum et un plafond autorisant le droit au complément libre choix de mode de garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

TABLEAU 1

Recours aux différents modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans, du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures, et probabilité d'être confié à un EAJE

	Enfants de moins de 3 ans					Enfants de moins de 3 ans confiés à un mode d'accueil formel payant <sup>3</sup>		
	Ensemble des enfants de moins de 3 ans (en %)	Enfants confiés à un EAJE <sup>1</sup> (en %)	Enfants confiés à un-e assistant-e maternel-le ou garde à domicile (en %)	Enfants confiés à d'autres modes d'accueil ou seulement gardés par les parents (en %)	Probabilité d'être confié à un EAJE <sup>2</sup>	Enfants confiés à un mode d'accueil formel payant (en %)	Enfants confiés à un EAJE <sup>1</sup> (en %)	Probabilité d'être confié à un EAJE plutôt qu'à un mode d'accueil individuel <sup>2</sup>
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>23</b>	<b>31</b>	<b>47</b>		<b>100</b>	<b>43</b>	
<b>Activité des parents</b>								
Au moins un parent inactif ou au chômage	49	17	9	75	Réf.	23	67	Réf.
dont au moins un parent au chômage	20	21	13	66		13	60	
Au moins un parent qui travaille à temps partiel (moins de 50 %)	5	31	29	41	13***	5	52	-8*
Au moins un parent qui travaille à temps partiel (plus de 50 %)	15	27	57	16	9***	24	32	-19***
Les parents travaillent à temps complet	31	28	52	20	7***	47	35	-20***
<b>Niveau de vie des ménages : revenus mensuels par UC<sup>4</sup></b>								
Inférieurs à 860 euros	20	16	5	79	Réf.	8	76	Réf.
Entre 860 et 1 265 euros	20	19	14	67	5*	12	57	-6 (ns)
Entre 1 265 et 1 640 euros	20	22	34	44	8***	21	40	-12**
Entre 1 640 et 2 060 euros	20	25	52	23	10***	28	33	-16***
Supérieurs à 2 060 euros	20	32	50	18	11***	30	39	-19***
<b>Tranche d'unité urbaine</b>								
Commune rurale	23	14	48	38	Réf.	26	22	Réf.
Unité urbaine de moins de 100 000 habitants	27	20	32	48	8***	26	38	11***
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	31	25	23	52	9***	28	52	18***
Agglomération parisienne	19	34	20	46	9***	19	63	18***

Degré de significativité : \*\*\* : 1 %; \*\* : 5 %; \* : 10 %; (ns) non significatif au seuil de 10 %.

1. Ces enfants sont confiés à un EAJE au moins une fois du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures.

2. Il s'agit d'un modèle logistique simple : effets marginaux moyens (en points de %). En plus des caractéristiques présentées dans ce tableau, le type de famille, le nombre d'enfants, le taux de couverture en EAJE et en assistant-e maternel-le en activité par département et l'existence de membres de la famille élargie résidant à proximité ont été pris en compte dans le modèle (voir tableau complémentaire D sur le site de la DREES).

3. EAJE, assistant-e maternel-le ou garde à domicile.

4. Quintiles de revenus calculés sur les ménages avec au moins un enfant de moins de 3 ans. UC: unité de consommation.

**Lecture** • 31 % des enfants ont deux parents qui travaillent à temps complet (ou le parent seul pour les familles monoparentales). Parmi ces enfants, 28 % fréquentent un EAJE au moins une fois du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures, contre 17 % des enfants dont au moins un parent est inactif ou au chômage (soit 11 points de plus). À autres caractéristiques équivalentes, c'est-à-dire lorsque seul l'effet de l'activité des parents est pris en compte, leur probabilité de fréquenter un EAJE sur la période reste supérieure de 7 points à celle des enfants dont au moins un parent est inactif ou au chômage. Parmi les enfants confiés à un mode d'accueil formel payant, 35 % de ceux dont les parents travaillent à temps complet sont confiés à un EAJE, contre 67 % de ceux dont au moins un parent est inactif ou au chômage. À autres caractéristiques comparables, leur probabilité de fréquenter un EAJE reste inférieure de 20 points à celle des enfants dont au moins un parent est inactif ou au chômage.

**Champ** • France métropolitaine, enfants âgés de moins de 3 ans.

**Source** • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

Par ailleurs, l'EAJE est aussi le mode d'accueil formel payant le plus accessible pour les ménages les plus modestes (+19 points à autres caractéristiques comparables par rapport aux ménages les plus aisés).

Dans les crèches, la présence d'enfants dont au moins un parent est inactif ou au chômage a nettement augmenté en six ans : elle atteint 33 % des enfants accueillis en 2013 au lieu de 22 % en 2007. En particulier, la présence d'enfants dont au moins un parent est au chômage

a davantage augmenté dans les crèches (17 %, contre 10 % en 2007) que dans l'ensemble de la population des enfants (+2 points depuis 2007). Elle atteint une proportion proche de celle observée parmi l'ensemble des moins de 3 ans (20 %), et deux fois plus importante en comparaison de ceux confiés à un mode d'accueil individuel (9 %). Pour ces enfants, le coût net horaire moyen est bien moins élevé en crèche (0,8 euro) que celui d'un mode d'accueil individuel (1,3 euro).

Corrélativement, la proportion d'enfants dont les parents travaillent, que ce soit à temps complet ou à temps partiel, a diminué dans les crèches.

Les caractéristiques familiales influent également sur le mode d'accueil de l'enfant. Être enfant d'une famille monoparentale augmente les chances d'être accueilli en EAJE : 27 % d'entre eux sont confiés au moins une fois à un EAJE, contre 22 % des enfants dont les parents vivent en couple (+8 points à autres caractéristiques com-

•••

**11.** D'autres études concluent à l'absence d'effet de la monoparentalité (Le Bouteillec, Kandil, Solaz, 2014). Selon ces auteurs, 13 % des EAJE retiendraient la monoparentalité comme critère pour l'attribution des places, mais plutôt en l'associant à d'autres, comme l'activité ou la recherche d'emploi du parent.

**12.** Nombre de places en EAJE (source DREES-Enquête PMI) rapporté au nombre d'enfants de moins de 3 ans (source INSEE, estimations provisoires de la population).

**13.** On considère que l'enfant passe une demi-journée dans son mode d'accueil s'il arrive avant midi et repart au plus tard à 14 heures, ou s'il arrive à partir de midi et repart après 14 heures.

parables) [tableau complémentaire D sur le site Internet de la DREES]<sup>11</sup>.

En outre, ne pas résider à proximité d'un membre de la famille augmente les chances d'être confié à un EAJE, comme à un autre mode d'accueil formel payant, car les enfants concernés peuvent moins facilement être confiés à leurs grands-parents ou à un autre proche, sauf pendant les vacances (Kitzmann, 2017). Enfin, les enfants des fratries de trois enfants ou plus sont moins souvent confiés à un EAJE ou à un autre mode d'accueil formel payant que les enfants uniques. Ce résultat tient surtout au fait que les enfants des familles nombreuses ont plus souvent au moins un parent qui ne travaille pas (en général, la mère). À activité des parents comparable, la différence selon la taille des fratries n'est plus significative.

### Résider en zone urbaine augmente les chances d'être accueilli dans un EAJE

Dans les départements ayant un taux d'équipement en EAJE<sup>12</sup> parmi les plus élevés, plus d'un enfant sur trois est confié au moins une fois à un EAJE en journée, en semaine, contre 23 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans. Par ailleurs, le fait de résider en zone urbaine augmente les chances d'être accueilli en EAJE, et

ce en raisonnant à autres caractéristiques identiques (y compris les taux de couverture en EAJE et en assistant-es maternel-les par département), notamment parce que le coût de la mise en place d'un équipement d'accueil collectif n'est pas toujours facile à financer dans les communes rurales. L'offre locale façonne les pratiques et les normes parentales. Dans les communes rurales offrant peu de places en crèche, les parents préfèrent souvent recourir à un-e assistant-e maternel-le, mode d'accueil formel répandu et considéré comme « normal » (Collet *et al.*, 2016). Dans l'agglomération parisienne, 34 % des enfants fréquentent un EAJE, contre 14 % des enfants résidant dans les communes rurales (+9 points à autres caractéristiques comparables, tableau 1).

### Une durée d'accueil en EAJE en progression

Les enfants confiés à un EAJE y passent en moyenne 28 heures 35 minutes par semaine, soit 4 heures 30 minutes de plus qu'en 2007. En particulier, 62 % des enfants sont confiés à l'EAJE au moins quatre jours par semaine, contre un enfant sur deux en 2007. La diminution de l'offre d'accueil en halte-garderie ces dernières années explique en grande partie cette évolution. En effet, les durées hebdomadaires moyennes de fréquen-

tation diffèrent nettement selon le type d'établissement. Les enfants accueillis dans les crèches y passent en moyenne 31 heures 15 minutes par semaine, soit une heure de plus qu'en 2007. Les haltes-garderies accueillent les enfants pour des durées deux fois moins longues (14 heures 5 minutes par semaine en moyenne) et deux tiers des enfants y sont confiés moins de 4 jours par semaine.

### Des plages horaires d'accueil plus restreintes en EAJE

En EAJE, la durée d'accueil est plus courte que chez un-e assistant-e maternel-le ou un-e garde à domicile. Elle est en moyenne inférieure de 3 heures par semaine. Cet écart est pour l'essentiel imputable aux haltes-garderies, car il n'est que de 25 minutes pour les crèches. La durée d'accueil et le coût net horaire étant inférieurs en EAJE, les parents dépensent en moyenne 150 euros net par mois et par enfant, contre 200 euros net pour un-e assistant-e maternel-le ou un-e garde à domicile. Concernant les plages horaires d'accueil, près de deux tiers des enfants accueillis dans un EAJE y sont confiés uniquement pour des journées complètes (65 %), contre 61 % pour ceux confiés à un mode d'accueil individuel. 18 % le sont pour des demi-journées uniquement<sup>13</sup>, soit plus souvent que

TABLEAU 2

Caractéristiques du recours aux EAJE par les enfants de moins de 3 ans

	Enfants confiés à un EAJE (en %)	Selon le type d'EAJE (en %)			Durée moyenne passée dans l'EAJE par semaine (en heures:minutes)	Coût moyen net (en euros)	
		Crèche municipale ou départementale	Autre type de crèche <sup>1</sup>	Halte-garderie		Par mois	Par heure
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>62</b>	<b>22</b>	<b>16</b>	<b>28:35</b>	<b>150</b>	<b>1,20</b>
<b>Activité des parents</b>							
Au moins un parent inactif ou au chômage	36	58	17	26	21:47	80	0,80
dont au moins un parent au chômage	18	59	19	22	23:10	80	0,70
Au moins un parent qui travaille à temps partiel (moins de 50 %)	6	70	11	20	25:33	120	1,15
Au moins un parent qui travaille à temps partiel (plus de 50 %)	18	55	34	11	29:54	170	1,30
Les parents travaillent à temps complet	39	67	22	10	34:48	210	1,45

1. Crèche d'entreprise ou de personnel, crèche parentale, crèche familiale, minicrèche ou microcrèche.

**Lecture** • 39 % des enfants confiés aux EAJE au moins une fois du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures ont deux parents qui travaillent à temps complet (ou le parent seul pour les familles monoparentales). Dans 67 % des cas, ils sont confiés à une crèche municipale ou départementale (contre 62 % dans l'ensemble). En moyenne, ils passent 34 heures 48 minutes par semaine dans l'EAJE. Leurs parents dépensent en moyenne 210 euros par mois par enfant pour l'EAJE. Le coût net (après déduction des allocations et crédits d'impôts) horaire moyen est de 1,45 euro pour ces enfants.

**Champ** • France métropolitaine, enfants âgés de moins de 3 ans confiés au moins une fois dans la semaine sur la période standard à un EAJE.

**Source** • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2013.

ceux confiés pour cette même durée à un mode d'accueil individuel (13 %). Par ailleurs, il est plus rare que les enfants soient confiés à un EAJE pour des durées d'accueil quotidiennes variables<sup>14</sup> (17 % contre 26 %) malgré une augmentation des cas (13 % en 2007), en particulier pour les enfants qui y sont présents plus de trois jours dans la semaine (20 % contre 13 % en 2007).

Les arrivées avant 8 heures sont en outre près de deux fois moins fréquentes dans les EAJE qu'auprès d'un-e assistant-e maternel-le ou garde à domicile (respectivement 18 % et 35 %). Les départs après 18 heures 30 sont près de trois fois moins fréquents (respectivement 6 % et 17 %) [tableau complémentaire E sur le site Internet de la DREES].

### L'activité des parents influe sur la durée d'accueil en EAJE

La durée moyenne hebdomadaire passée en EAJE varie de 21 heures 45 minutes, quand l'enfant

a au moins un parent inactif ou au chômage, à 34 heures 50 minutes, quand les parents travaillent à temps complet, soit 13 heures de plus (tableau 2). Les enfants dont au moins un parent est inactif ou au chômage passent plus souvent moins de quatre jours dans l'EAJE (51 % contre 38 % de l'ensemble des enfants confiés à un EAJE<sup>15</sup>). Ils y sont davantage confiés pour des demi-journées seulement (33 % contre 18 %). Les enfants dont les parents travaillent à temps complet sont pour la plupart confiés uniquement pour des journées complètes (73 %), même si les recours variables ont presque doublé en six ans (18 %, contre 10 % en 2007). Ils arrivent plus souvent au moins une fois par semaine avant 8 heures (26 %, contre 18 % de l'ensemble des enfants confiés à un EAJE) et repartent un peu plus après 18 heures 30 (9 %, contre 6 %). Ces différences de fréquentation se répercutent sur les coûts moyens nets mensuels (tableau 2). Par ailleurs, les enfants dont

la mère est employée arrivent plus souvent tôt (23 % avant 8 heures) et passent en moyenne 27 heures 45 minutes dans l'EAJE par semaine. Ceux dont la mère est cadre partent plus souvent tard (10 % après 18 heures 30) et ils y passent en moyenne 33 heures 30 minutes par semaine.

D'autres critères comme la taille de la fratrie ou le réseau familial font varier les durées d'accueil en EAJE (tableau complémentaire F sur le site Internet de la DREES). Les enfants de familles nombreuses passent plus souvent moins de quatre jours dans l'EAJE que les enfants uniques (47 % contre 31 %) et il est moins fréquent qu'ils arrivent avant 8 heures (15 % contre 21 %) ou repartent après 18 heures 30 (4 % contre 8 %). Quand un grand-parent ou un membre de la famille proche réside près du domicile, les enfants passent en moyenne 4 heures 40 minutes de moins par semaine dans l'EAJE. ■

•••  
**14.** Au cours d'une même semaine, la présence de l'enfant dans le mode d'accueil varie selon les jours entre des journées complètes d'accueil, une ou plusieurs demi-journées, voire des journées morcelées.

**15.** La proportion d'enfants dont au moins un parent est inactif ou au chômage et qui passent 4 jours ou plus en EAJE a toutefois augmenté entre 2007 (25 %) et 2013 (48 %).

### POUR EN SAVOIR PLUS

- **Acs M.**, 2012, « La fréquentation des établissements d'accueil du jeune enfant par les moins de 3 ans », DREES, *Études et Résultats*, n° 824, décembre.
- **Borderies F.**, 2016, « L'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2014 : le nombre de places d'assistant-e-s maternel-le-s est prédominant », DREES, *Études et Résultats*, n° 966, juin.
- **Collet A. (resp.), Cartier M., Czerny E., Gilbert P., Lechien M.-H. et Monchatre S.**, 2016, « Les arrangements conjugaux autour des modes de garde : arbitrages sous contraintes et effets de socialisation », rapport de recherche, DREES.
- **Geay B.**, 2014, « Les normes transmises par les personnels d'accueil des jeunes enfants au prisme des rapports de classe », *Revue des politiques sociales et familiales*, CAF, n° 118, décembre, p. 35-44.
- **Kitzmann M.**, 2017, « La prise en charge des jeunes enfants par l'aide grand-parentale : un mode de garde composite », DREES, *Revue Française des Affaires Sociales*, à paraître.
- **Le Bouteillec N., Kandil L., et Solaz A.**, 2014, « L'accueil en crèche en France : quels enfants y ont accès ? », *Population & Sociétés*, INED, n° 514, septembre.
- **Observatoire national de la petite enfance**, 2016, *L'accueil du jeune enfant en 2015*, données statistiques.
- **Villaume S.**, 2015, « Combien dépensent les familles pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans ? », *Études et Résultats*, DREES, n° 930, août.
- **Présentation de l'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » sur le site Internet de la DREES** : [www.drees.social-sante.gouv.fr](http://www.drees.social-sante.gouv.fr), rubrique Open data, sous-rubrique Famille Enfance Jeunesse, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants.

### LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site [drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr)

Retrouvez toutes nos données sur [www.data.drees.sante.gouv.fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr)

Pour recevoir nos avis de parution [drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution)

**Directeur de la publication** : Jean-Louis Lhéritier  
**Responsable d'édition** : Souphaphone Douangdara  
**Secrétaires de rédaction** : Sabine Boulanger, Fabienne Brifault et Laura Dherbecourt  
**Composition et mise en pages** : T. B.  
**Conception graphique** : Julie Hiet et Philippe Brulin  
**Imprimeur** : Imprimerie centrale de Lens  
**Pour toute information** : [drees-infos@sante.gouv.fr](mailto:drees-infos@sante.gouv.fr)  
 Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •  
 ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384